

COMPTE RENDU

Citoyenne

FLOIRAC



VILLE
DE
FLOIRAC

CONSEIL DE QUARTIER

DRAVEMONT

Mercredi **15 mai 2024**
de **18h30 à 20h**

 Parc du Rectorat

ORDRE DU JOUR

- Gestion de la propreté et des déchets sur l'espace public
- Point Projet de Renouvellement Urbain de Dravemont
- Dispositif la rue aux enfants
- Présentation du dispositif de collecte de biodéchets



CONTACT :

Direction de la Mobilisation Citoyenne :

06 60 94 74 02



Elue référente :

Nadine Grenouilleau

nadine.grenouilleau@ville-floirac33.fr

Présentation : Gestion des déchets et de la propreté sur l'espace public

Intervenants : Maxime VACHON ; Sébastien CANTERON – Service Territorial 2 de Bordeaux Métropole

Découpage de la commune en 4 zones d'interventions :



Bordeaux Métropole est responsable de l'entretien de l'espace public (voiries). Cette compétence lui a été transféré. La commune, elle, gère les espaces publics communaux : principalement les parcs municipaux.

Les intervenant présentent les différentes difficultés retrouvées sur le terrain pour les équipes qui gèrent la propreté des espaces publics :

- Dépôts sauvages (encombrants, pneus, matériaux divers liés au bâtiment, etc.)
- Encombrement des trottoirs et mauvaise accessibilité aux zones d'apports volontaires.

DIFFICULTES RENCONTREES



Le taux de remplissage des poubelles ou bornes (PAV)

- PAV collectés par le SIVOM (En cas de débordement, la ville ou Bordeaux Métropole effectue un signalement auprès de Véolia)
- Les corbeilles sont collectées en régie 3 fois par semaine (lundi, mercredi, vendredi)
- Les abords des PAV sont nettoyés 3 fois par semaine (Lundi, mercredi, vendredi)



Cartographie des PAV impactés par les dépôts sauvages, tournée effectuée 3 fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi)



DATE: _____

DATEUR: _____

VEHICULE: _____

Disque n° _____

Série n° _____

P.A.V.

FLOIRAC	VOIE	FAIT	HORAIRE
F1	N°1 Angle Rue Paul Eluard / Rue François Mauriac		
	N°2 Rue Voltaire		
	N°3 Rue Saint-Léon		
	N°4 Rue Berlioz		
	N°5 Rue de Marie Corneus		
F2	Angle Rue Jean d'Orléans / Rue Jean Arlaud		
	N°9 Chemin de Gastes		
	N°10 Rue Marc Chagall		
	N°12 Avenue Pierre Semiot		
F3	N°6 Avenue Paul Lafargue		
	N°14 Rue Georges Sitaïen		
	N°13 Rue Léa la Grange (école)		
	N°15 Avenue Pierre Corne		
	N°17 Rue Yves du Manoir		
F4	N°7 Rue Paul Gros		
	N°18 Avenue Blampont		
	N°7 Rue Monte Cicco		



Fréquence de passage (jours et zones de nettoyage)

6 à 9 agents traitent la propreté sur la commune.

Secteur F1 : un agent tous les jours du lundi au vendredi.

Secteur F2 : un agent tous les jours du lundi au vendredi.

Secteur F3 : un agent tous les jours du lundi au vendredi.

Secteur F4 : un agent tous les jours du lundi au vendredi.

P.A.V / Corbeilles / Corbeilles TBM : 3 fois par semaine, lundi, mercredi et vendredi.

Encombrants sur RDV, **dépôts sauvages**: 2 fois par semaine, mardi et jeudi, et sur demande urgente.

Balayage mécanique en régie :

- Secteurs grands axes tous les lundis et mardis de chaque semaine.
- Secteurs F1 à F4 traités une fois par mois du mercredi au vendredi.

Lavage pistes cyclables : 1 fois /mois

Le camion grappin : un agent tous les jours du lundi au vendredi.



+ Un balayage mécanique de chaque secteur tous les mois

Balayage mécanique des grands axes tous les lundis & mardis



Exemple : Quantité de déchets collectés ces 3 dernières années sur la commune de Floirac

Lavage des pistes cyclables 2 fois/mois +
lavage des trottoirs en milieu urbain 1 fois / an



Interventions GDU



Pesé VEOLIA

		2021		2022		2023	
		Tonnes	GDU	Tonnes	GDU	Tonnes	GDU
Hiver	Janvier	37,4	8	43,461	14	59,928	10
	Février	52,668	5	26,719	9	24,596	15
	Mars	54,109	27	33,473	17	34,783	7
Printemps	Avril	55,088	7	35,948	13	44,539	19
	Mai	61,314	4	49,702	14	41,14	8
	Juin	102,65	21	45,881	13	48,152	34
Eté	Juillet	53,902	19	37,404	17	53,328	31
	Août	32,811	13	38,159	31	42,867	36
	Septembre	43,384	27	38,346	20	38,577	19
Automne	Octobre	25,102	12	38,775	15	52,14	27
	Novembre	57,436	12	45,441	12	70,653	31
	Décembre	43,219	31	44,444	6	66,22	12
Total en Tonne		619,083	186	477,753	181	576,923	249
Evolution			141,33		102,17		



Travaux externalisés
Lavage, décapage haute pression.



**Présentation : Point travaux Projet de Renouvellement Urbain
Dravemont**

Intervenants : Ludivine BASCOU, Responsable de projet
renouvellement urbain

Construction de la nouvelle Halle commerciale



- Des travaux débutés en février pour une durée d'un an
- ✓ Livraison du bâtiment en février 2025
- ✓ Travaux d'espaces publics entre mars et août 2025
- ✓ Arrivée des commerçants en septembre 2025
- 9 cellules commerciales pour une offre de proximité : commerces de bouche, services, restauration...
- En parallèle, les procédures d'expropriation sont enclenchées afin de pleinement maîtriser l'ancienne galerie.
- ✓ Démolition de la galerie actuelle fin 2025

- **Les chantiers à venir :**

- ✓ Début des travaux du Parc du rectorat et de l'équipement sportif en septembre 2024
- ✓ Début des travaux de la rue Molière fin 2024



La placette du Clos des Vergnes :

- Un espace libre et boisé, à côté de l'ancienne résidence Clos des Vergnes
- Objectif : consulter les habitants sur les usages souhaités pour améliorer l'existant
- ✓ Premiers ateliers : mars 2024
- ✓ Restitutions : avril/mai 2024
- ✓ Réalisation : à partir de septembre 2024



- Un objectif commun : valoriser sans trop aménager
- Des demandes récurrentes :
- ✓ Conserver les arbres, favoriser la biodiversité
- ✓ Permettre de conserver un espace propre par du mobilier et un choix adapté de végétaux (poubelles, cendriers, suppression des massifs actuels)
- ✓ Rendre accessible les cheminements : le chemin naturel créé par le passage à travers la parcelle mais aussi protéger le trottoir des stationnements illicites
- ✓ Permettre une pause, un moment de convivialité en tenant compte du voisinage (assises, point d'eau)

Pour rappel, le plan guide du projet de renouvellement urbain de Dravemont :



Présentation : Dispositif de collecte d'apport volontaire des biodéchets.

Intervenants : Lionel LEPRI, Gestionnaire de l'espace public pour la ville de Floirac

Objectifs du plan stratégique déchets

-15% Déchets ménager/ habitants d'ici 2030
(par rapport à 2010)
65% de valorisation matière en 2035

Loi AGEC
2020

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	

Un couple de métropolitains produit 1 tonne de déchets ménagers / an
Soit 512 kg /pers

BORDEAUX
MÉTROPOLE

LES FLUX LES PLUS IMPORTANTS



Déchets alimentaires : le 1/3 de la poubelle noire

Les trier pour :

- **réduire l'impact de** la gestion des déchets (collecter moins la poubelle noire, incinérer moins des déchets alimentaires, matière qui brûle mal car très humide)
- **produire du biogaz pour** le réseau local ou produire du compost et fournir aux agriculteurs ou gestionnaires d'espaces verts de **l'engrais naturel**

BORDEAUX
MÉTROPOLE

Valoriser in situ les végétaux et déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine-



Choix de déploiement du tri à la source des déchets alimentaires

Une offre de services publics complète pour l'utilisateur : 3 solutions

COMPOSTAGE INDIVIDUEL



Usagers en habitat individuel avec jardin

/ Recevoir son composteur individuel en **point relais ou à domicile (livraison gratuite sur inscription sur le site)**

/ Se former aux gestes : **parcours multicanal**

/ Alimenter son composteur en **broyat** et jardiner au naturel

COMPOSTAGE COLLECTIF



Usagers en habitat collectif avec espace disponible

« **gestion complète** » avec les **baileurs** pour les immeubles entre 50 et 150 logements

« **gestion semi-complète** » pour les moins de 50 logements

BORNES A DECHETS ALIMENTAIRES (BADA)



Usagers intra-rocade

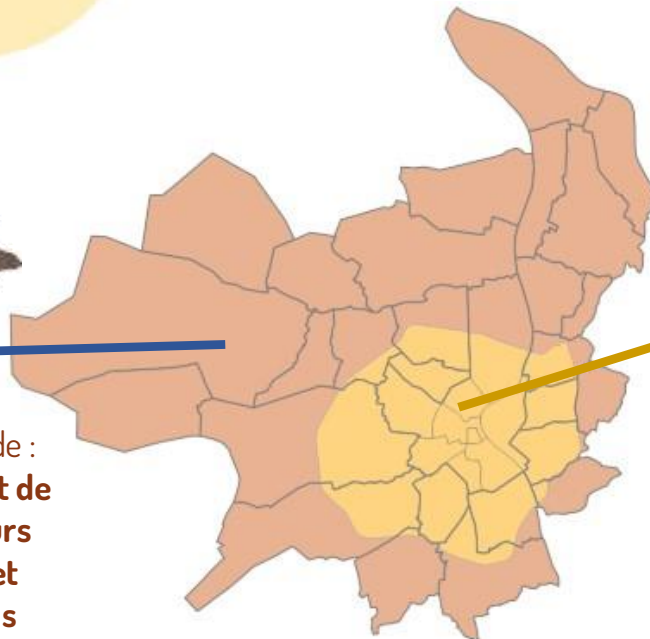
Installer les Bornes à partir de début 2024

Sensibiliser les usagers en porte-à-porte à l'utilisation des Bornes

Intra Rocade / Extra Rocade : 2 approches



Extra-rocade :
Déploiement de composteurs collectifs et individuels



Intra-rocade :
Composteurs
Apport volontaire : Bornes Apport des Déchets Alimentaires



BORDEAUX MÉTROPOLE

De multiples acteurs dans le choix des emplacements

Bordeaux Métropole : Pôle prévention et gestion des déchets. Détermine le nombre de points et de bacs à prévoir par rapport au nombre de foyers du secteur. Propose des emplacements permettant la visibilité, l'usage et intégrant les contraintes relatives à la collecte.

Bordeaux Métropole : Pôles territoriaux. Indiquent si l'emplacement est correct pour la gestion de l'espace public et la sécurité des usagers.

Villes : élus, services, riverains. Valident les emplacements ou proposent des emplacements potentiels, respectant les contraintes de gestion du service.

Les contraintes d'implantations

Contraintes réglementaires



1,40 mètre

largeur minimale du cheminement libre de mobilier urbain



5 mètres

distance en amont d'un passage piéton sans obstacle masquant la visibilité



10 mètres

distance à proximité des entrées des établissements scolaires libre de contentants

Contraintes opérationnelles

1 mètre

distance minimale avec un obstacle (côté porte de l'abîbac)

10 mètres

distance maximale du camion de collecte

15 centimètres

hauteur maximale de trottoir

3 %

pente maximale du sol

Critères de dimensionnement et d'implantation

